

Interpellé sur le tarmac de l'aéroport de Charleroi, un homme décède à l'hôpital: «Avec la crise du covid-19,

Par sudinfo.be

Selon la famille du défunt, la victime aurait subi des violences policières lors de son interpellation, le 23 février 2018, sur le tarmac de l'aéroport de Charleroi. M. Chovanec s'était vu refuser l'embarquement dans un avion en direction de Bratislava parce qu'il se montrait turbulent. Mis au cachot après une rébellion, il avait été victime d'un arrêt cardiaque, sombrant dans un coma avant de perdre la vie.

Le 23 février 2018, au Brussels South Charleroi Airport, Jozef Chovanec avait posé des difficultés au personnel lors de son embarquement vers Bratislava. Le trentenaire aurait bousculé une hôtesse de l'air, motivant la décision du commandant de bord de refuser de décoller en sa présence.

La police fédérale aéroportuaire avait alors été requise pour maîtriser l'homme, qui s'était rebellé sur le tarmac. Placé en cellule dans les locaux de la police fédérale, l'homme s'était porté des coups violents, obligeant les policiers à intervenir de nouveau pour le maîtriser.

Lors de cette opération, le forcené avait fait un arrêt cardiaque. Hospitalisé, il avait sombré dans le coma avant de décéder quelques jours plus tard.

Une enquête avait été ouverte pour faire la lumière sur les événements. Les proches de la victime s'étaient constitués partie civile devant un juge d'instruction de Charleroi. Selon Het Laatste Nieuws, la victime aurait subi des violences policières et le comportement de certains des policiers intervenus auprès de la victime poserait problème. « Sur les photos, on voit une policière mimer un salut hitlérien et d'autres policiers rire. Un des policiers se trouvait appuyé sur la victime pendant plusieurs minutes », a détaillé Ann Van de Steen, avocate des proches, qui réclame par ailleurs la désignation d'un nouveau juge d'instruction.

Le parquet de Charleroi a confirmé, mercredi, que le dossier est toujours à l'instruction, estimant que l'enquête serait bientôt terminée.

Deux ans après les faits, les proches de la victime se plaignent de la lente progression de cette dernière. D'après le parquet, la crise sanitaire du coronavirus a retardé certains devoirs complémentaires. « Les proches de la victime ont sollicité, à deux reprises, des devoirs complémentaires concernant l'audition de plusieurs personnes et une expertise médico-légale. La dernière requête remonte au mois de février dernier. Mais avec la crise du covid-19, il y a eu un retard. Tous les policiers impliqués dans l'intervention policière ont été auditionnés », a assuré le parquet de Charleroi, qui n'a pas souhaité communiquer sur l'éventuelle culpabilité des policiers.

L'aéroport de Charleroi a exprimé sa volonté de se constituer partie civile dans le dossier. «L'aéroport a eu connaissance des images diffusées dans la presse et condamne les actes inappropriés visibles via les images. Ce sont des actes inacceptables et c'est la raison pour laquelle l'aéroport a mandaté un avocat afin de se constituer partie civile», a

indiqué le porte-parole de BSCA.